

COMPTE RENDU REUNION

SEANCE DU 22 JUIN 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-deux juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (convocations expédiées le 16/06/2020) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Ajoncs d'Or, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire. Affichage porte de la Mairie le 16/06/2020

Présents : MM. GUILLAUME Alain – NOGUES Loïc - THOME Valérie- COJEAN François - SAGUET Emmanuelle- OLLITRAULT Michelle – VIDCOQ Marc - LE MAINTEC Gwenaëlle - LE VERGE Stéphane -- LE DEUFF Olivier - LE MARCHAND Fabienne – LE POTIER Marie-Laure - GAUTHIER Olivier - JAN Antoine

Absente excusée : GOURIN Magalie donne procuration à THOME Valérie

Secrétaire de séance : Mme SAGUET Emmanuelle

1. Constitution des commissions communales

Les commissions municipales, présidées par le Maire et animées par un(e) adjoint(e) ou délégué(es), sont chargées d'approfondir les dossiers inscrits au budget et à soumettre de nouveaux projets ou initiatives au Conseil Municipal. Elles n'ont pas de compétences pour prendre des décisions, émettent seulement un avis.

Leur liste a été diffusée lors de la précédente séance. Les membres du conseil sont invités à s'inscrire dans celles de leur choix.

Il est rappelé que leur composition reste ouverte tout au long de la mandature, qu'elles peuvent s'ouvrir à des expertises ou à des intervenants extérieurs, qu'elles sont amenées à se déplacer sur le terrain, dans la commune ou ailleurs si nécessaire, leur nature étant de proposer au Conseil des solutions ou des propositions argumentées et éclairées.

Sont ainsi constituées les commissions communales :

Commission des travaux de voirie, des terrains des sports et des réseaux souterrains et aériens

NOGUES Loic, OLLITRAULT Michelle, GAUTHIER Olivier, LE VERGE Stéphane, GOURIN Magalie, LE DEUFF Olivier

Commission des points de collecte des déchets ménagers

NOGUES Loic, OLLITRAULT Michelle, LE MAINTEC Gwénaëlle, THOMé Valérie

Commission des logements locatifs et des bâtiments communaux

THOMé Valérie, LE VERGE Stéphane, GOURIN Magalie, LE DEUFF, Olivier, LE POTIER Marie-Laure

Commission des écoles, de la cantine et des activités périscolaires

SAGUET Emmanuelle, OLLITRAULT Michelle, LE MAINTEC Gwenaëlle

Commission vie associative, sport et jeunesse

SAGUET Emmanuelle, JAN Antoine, LE MAINTEC Gwénaëlle, GAUTHIER Olivier, COJEAN François

Commission Accueil, réceptions et cérémonies

OLLITRAULT Michelle, SAGUET Emmanuelle, LE VERGE Stéphane, LE POTIER Marie-Laure, THOME Valérie

Commission de la communication et du bulletin municipal

JAN Antoine, LE MAINTEC Gwénaëlle, COJEAN François, LE DEUFF Olivier,

Commission de mise en valeur du patrimoine naturel et bâti

VIDCOQ Marc, COJEAN François, LE DEUFF Olivier, OLLITRAULT Michelle

Commission de la bibliothèque, médiathèque et des accès au numérique

JAN Antoine, COJEAN François

Commission du personnel communal

NOGUES Loic, SAGUET Emmanuelle, OLLITRAULT Michelle, THOMÉ Valérie, COJEAN François

Commission des affaires agricoles et Association Foncière

LE MARCHAND Fabienne, NOGUES Loic

Commission des finances communales

NOGUES Loic, SAGUET Emmanuelle, VIDCOQ Marc, LE MAINTEC Gwénaëlle

Commission d'ouverture des plis

VIDCOQ Marc, THOMÉ Valérie, SAGUET Emmanuelle

Commissions extra-communales

- **Centre Communal d'Action sociale – Budget autonome - art 123-6 du CASF**

Missions : affaires sociales et logement social, petite enfance et personnes âgées, pôle santé

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, il convient de désigner les membres du CCAS. Sont ainsi désignés :

Président : Alain GUILLAUME

Membres élus : *Emmanuelle SAGUET
Michelle OLLITRAULT
François COJEAN*

Gwenaëlle LE MAINTEC
Marie-Laure LE POTIER
Olivier LE DEUFF

Autres membres :

Représentant des personnes invalides/handicapées (1)

Représentant de l'insertion/exclusion : (2)

Représentants des personnes âgées : (2)

Représentant de l'UDAF : (1)

Liste compléter lors du prochain Conseil Municipal.

• **Commission communale des impôts directs – art 1650 du CGI**

L'assemblée dresse une liste de 24 noms) qu'elle adresse au Directeur de des Finances et Impôt Public qui arrêtera la liste finale.

Il faudra programmer de faire une réunion avant le 31/12 afin d'examiner les logements classés 7 et 8 ainsi que les logements vacants, important en vue de la réforme de la TH.

Monsieur Le Maire ne doit pas figurer sur la liste, il intervient en qualité de Président.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, propose à la direction des services fiscaux les commissaires suivants :

Alain AUFFRET (CFE/TH)
Jean-Pierre LE MOING (CFE/TH)
Richard LE FUR (CFE)
Anne COJEAN (TH)
Michelle OLLITRAULT (TH)
Ingrid GLOUX (TH)
Olivier LOTOUT (TF/TH)
Stéphane LE MARCHAND (TF/TH)
Laurent NEVO (TF/TH)
Philippe GARNIER (TH)
Christophe LE MAINTEC (TH)
Daniel MORIN (TH)
Gilles LE HANNIER (CFE/TH)
Emmanuel JOSSELIN (CFE/TH)
Esteban BOU (CFE/TH)
Marion FLOC'H (TH)
Sandrine PENNANEAC'H (CFE/TH)
Daniel GANNE (TH)
André LE MAUX (TF/TH)
Jean-Noël OLLITRAULT (TF/TH)
Hervé LE CORRE (TF/TH)
Nadine LE MOING (TH)
Christian LE MEUR (TH)
Ahmet KUTLU (TH/CFE)

• **Association Foncière – Budget autonome**

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des membres du bureau de l'association foncière, sont désignés pour faire partie du bureau pour une durée de 6 ans :

Mr Le Maire, Alain GUILLAUME

Et les quatre membres propriétaires agricoles suivants :

Fabienne LE MARCHAND
Laurent NEVO
Philippe ANDRE
Laurent LE TEXIER

+ quatre membres qui seront désignés par la chambre d'agriculture

Ampliation de la délibération sera adressée à la DDTM 22 afin de procéder au renouvellement du bureau.

Désignation dans les organismes extérieurs

- **Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable de l'Hilvern (SIAP Hilvern)**
Marc VIDCOQ – Loïc NOGUES
- **Syndicat Départemental d'Electrification (SDE)** (1 titulaire, 1 suppléant)
Marc VIDCOQ – Stéphane LE VERGE
- **CAC Sud 22**
François COJEAN
- **Caisse Nationale D'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales**
CNAS 1 délégué
Alain GUILLAUME
- **Association Sportive et Culturelle de la Région de Loudéac (ASCRL)**
Gwenaëlle LE MAINTEC
- **ALSH - Centre aéré**
Emmanuelle SAGUET
- **Correspondant défense**
Marc VIDCOQ

Délégués aux différentes structures intercommunales

2 . Projet d'acquisition immobilière

Il est question de la propriété de Madame Lucienne JOUAN. Elle-même et sa famille souhaitent mettre en vente sa maison sise place du Champ de Foire, sur la parcelle N°73 section AA. Ils nous ont contactés en qualité de voisin pour connaître nos intentions.

Cette propriété est contiguë à la mairie sur une quarantaine de mètres. Elle est large d'une dizaine de mètres en moyenne.

En cas d'acquisition par la commune, plusieurs possibilités, complémentaires, s'ouvriraient après la démolition de l'habitation.

Améliorer l'accès aux commerces et renforcer leur potentiel par la création d'un parking pour le personnel de la mairie, les élus et nos visiteurs.

Aménager une terrasse pour la salle des fêtes, côté Sud-ouest

Se réserver un espace pour un éventuel ré-aménagement de l'accès à la Mairie, là où, côté pignon sud-ouest, nous disposons de deux mètres seulement.

Les échanges et discussions engagés ces dernières semaines avec la famille, débattus au bureau municipal amènent à la possibilité de signer un compromis sur la base de 33 500 euros.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de cette propriété au prix de 33 500 euros et autorise Mr Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition.

3 . NPPL :

- Fin des travaux et report de la date de mise à disposition des locaux

Au vu des retards de travaux notamment de l'entreprise LAMOUR pour l'installation des bandeaux, il est impossible de fixer à ce jour une date pour la mise à disposition des locaux ainsi que pour l'inauguration.

4 . Bâtiments communaux : travaux et devis

- Toitures : plusieurs bâtiments communaux ont révélé des fuites d'eau lors de l'orage du 09 Mai dernier :

* salle des ajoncs d'or (problème chronique),

* logement de la Poste, pharmacie, bibliothèque : attente du passage du couvreur

* cantine scolaire et garderie : dossier expert assurance en cours, devis validés,

les travaux seront achevés pour la rentrée de septembre

* Travaux sur pavillons locatifs Sainte Emerentienne : prévoir un contrôle des toitures, et un bilan diagnostic énergétique dans le cadre d'un programme lancé par Loudéac Communauté.

5 . Voirie :

- Travaux, devis et avenant de maîtrise d'œuvre : Rue des 4 clos, rue du fil, voisinage des logements Côtes d'Armor habitat, la chouette chevêche, trottoirs voie de

contournement, rue de Bellevue, rue du 3 Aout 44

* **Rue des 4 clos et rue du Fil** : dans le cadre du programme voirie Rue Anne de Bretagne, un avenant du cabinet NICOLAS est proposé pour rémunération complémentaire maîtrise d'œuvre de 3000 € TTC.

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

* **Lotissement les terrasses de la Chouette chevêche** : proposition d'honoraires pour constat sur site, visas et suivi de chantier du cabinet Aménagement Technique de l'Environnement (ATE) au prix de 1 980 € TTC.

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

* **Cimetière** : devis BERTHO pour aménagement cimetière = allées à goudronner sur une largeur de 2 m, aménagement espaces verts et jardin du souvenir pour un montant de 14 385,60 € TTC. Cette dépense a été inscrite au budget primitif 2020. Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

Devis en attente pour construction de nouveaux caveautins.

*Prévoir **une réunion de la commission voirie** pour examiner les travaux suivants :

Réfection trottoirs divers endroits

Etang : remplacement des ardoises par de la pelouse

Lotissement de la Pommeraie : enlever les parterres de végétaux et faire du bitume (stationnements)

Terrain de football : aménagement allée boulistes, entrée stade et écoulement des eaux pluviales

Réunion programmée le samedi 11 juillet à 8h30, rdv à la mairie

* **Fauchage** : 6 entreprises ont été consultées avec un cahier des charges bien précis.

2 ont répondu dont l'une ne possédant pas la machine adaptée.

Mr NOGUES, adjoint, propose à l'assemblée de retenir l'offre faite par l'entreprise ETA DUBOIS au prix de 17 082 € TTC.

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

6 - Covid-19 : La commune avait fait l'acquisition de 1467 masques pour une dépense totale de 5 360 € TTC. A noter que l'Etat s'est engagé à nous en rembourser la moitié. 4 distributions de masques gratuits ont été organisées, dès le 19 Mai. Les deux premières distributions ont permis la distribution de 350 masques environ mais seulement 8 masques au total ont trouvé preneurs les deux dernières fois. Un point de la situation sera fait à la rentrée, pour envisager ou non une nouvelle distribution.

7 - Point sur la vie scolaire et périscolaire post confinement

- En ce lundi 22 Juin, date de retour de l'école obligatoire, nos deux écoles ont comptabilisé 86 (54 + 32) élèves sur un total de 105. Pour mémoire, on en dénombrait 44 (20 + 22) le 11 Mai et 54 le 02 Juin. Ce taux de présence des enfants dans les écoles de Saint Caradec est très supérieur aux moyennes enregistrées, y compris en local. L'explication tient sans doute au fait que les 5 institutrices de nos deux écoles et les 2 ATSEM ont toutes assuré leur mission sur place. Nous les en remercions sincèrement vu les conditions très particulières liées au confinement et à ses règles. Les élèves restés à la maison avec leurs parents ont pu suivre les cours qu'elles leur ont dispensé par voie numérique. Elles ont pris régulièrement contact avec les familles et, le cas échéant, proposé des facilités offertes par la mairie pour l'impression de certains documents. Nous remercions sincèrement nos enseignantes, ATSEM ainsi que le personnel communal concerné pour leur engagement pendant cette période si particulière où il a fallu mettre en place des procédures aussi inhabituelles que complexes.
- 5 à 6 élèves seraient en difficulté suite au confinement. Il est difficile pour les institutrices de mesurer l'impact général du confinement sur les enfants. Certains d'entre eux n'ont pas eu de contacts réguliers avec elles mais le travail avait bien été fait. D'autres parents répondaient régulièrement mais le travail n'était pas vraiment fait. Les 2 semaines qui restent seront destinées à remettre les enfants dans le bain de l'école en révisant les fondamentaux.
- **Demandes exprimées par les enseignantes de l'école d'Hilvern :**
 A la rentrée, 6 nouveaux petits vont arriver ainsi qu'un CE1 et un CM1.
 Les institutrices aimeraient modifier la composition des classes. Le matin, elles aimeraient regrouper les GS avec les CP-CE1. Ce qui ferait 20 élèves. Mais pour ce changement, elles demandent si la commune accepterait d'engager une nouvelle Atsem à raison de 12 heures par semaine pour accompagner cette classe, le matin. Vu la stabilité des effectifs, l'assemblée ne donne pas suite à cette demande.
 A noter le départ de Mme Kristell FOUTREL après 21 ans d'enseignement à l'école d'Hilvern. Il est proposé au conseil municipal que la municipalité lui décerne la médaille d'honneur de notre commune en reconnaissance de son travail auprès de nos enfants et de son engagement dans la promotion de l'école d'Hilvern. Accord à l'unanimité.

8 - Projet de Conseil Municipal des jeunes.

Afin de mettre en place ce conseil municipal des jeunes, une commission de travail s'est constituée :

Alain GUILLAUME, Emmanuelle SAGUET, Michelle OLLITRAULT, Gwenaëlle LE MAINTEC

9 - Questions diverses

- **Communication :** bulletin communal, facebook, illiwap

- Un compte facebook a été créé

- L'application appelée Illiwap, à télécharger sur google play (Android) ou sur AppStore (Ios) a été ouverte pour une période d'essai de 3 semaines, cette application permet la diffusion en temps réel d'informations de la commune directement sur le téléphone. Si la période d'essai est convaincante, le Conseil Municipal pourra retenir l'option « premiers pas » au prix de 594 € TTC l'année.

- Matériel entreposé au Cheval Noir.

Mr Le Maire rappelle que la commune a acheté le bâtiment au prix de 10 000 €, que l'Etablissement Public Foncier en deviendra propriétaire dès lors qu'il va procéder à la démolition pour ensuite revendre à Loudéac Communauté qui réalisera les travaux de construction et qui gèrera les logements locatifs.

Le restaurant est resté en l'état, avec tout son matériel de cuisine, ses couverts, ses tables et ses chaises. Les visites réalisées avec notre collègue M. OLLITRAULT et nos professionnels de restauration, JP Le MOING, F. ALLUNI et la famille Guerzaille ont montré que plusieurs de ces équipements pouvaient les intéresser, ainsi que la commune elle-même. Le Conseil Municipal est invité à s'interroger également sur le devenir d'une multitude d'objets dans ce bâtiment destiné à une prochaine démolition. A cet effet, Mr le Maire a sollicité l'Etablissement Public Foncier Régional, propriétaire le temps de la démolition. Celui-ci lui a donné son accord pour que la commune fasse son affaire de l'ensemble des meubles et objets contenus dans le Cheval Noir.

Concernant le matériel de cuisine, le mobilier qui ne serait pas utile pour la commune, notamment à la salle des fêtes, pourrait être mis à disposition gratuite des deux restaurateurs, une convention bipartite qui exonérerait la commune de tout entretien ou réparation de ces matériels. Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

Pour le reste, tables, chaises, assiettes, couverts, l'assemblée délibérante propose d'organiser un vide-maison, celui-ci pourrait se tenir en septembre/octobre.

- Personnel - prime exceptionnelle COVID

⇒ Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 ? le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1000 € maximum à certains agents.

⇒ Le Maire propose à l'assemblée :

Le Maire propose, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de St Caradec afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » au profit des agents mentionnés ci-dessous particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

- en raison de sujétions exceptionnelles, du surcroît significatif de travail en présentiel éventuellement exercées par : agents techniques polyvalents, secrétaire de mairie
- au regard des sujétions suivantes

-Présence et durée de l'engagement

-Continuité des services, réorganisation et planification

-Tâches éloignées de la fiche de poste

-Pilotage et coordination d'une cellule de crise

-Volontariat

le montant de cette prime est plafonné à 500 €, une enveloppe globale de 2500 € sera allouée à répartir entre les agents selon les critères indiqués ci-dessus,

- Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en juillet 2020.

L'autorité territoriale fixera par arrêté :

Les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570, au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée.

les modalités de versement (mois de paiement, ...)

le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par l'assemblée . Ce montant est individualisé et peut varier suivant l'implication, le temps consacré, l'importance de la mission, son exposition, ...

➔ **Le conseil municipal**, après en avoir délibéré,

Vu la loi de finances rectificative n°2020-473 du 25 avril 2020, article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

DECIDE, à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

- **Boite à livres.** A l'initiative de bénévoles de la bibliothèque et grâce à l'ouvrage de Philippe Garnier, une boite à livres a été confectionnée. Elle n'attend plus que de trouver sa place dans un endroit où circulent les piétons.

- **Installation des Panneaux patrimoine.** 7 panneaux ont été réalisés dans le cadre du parcours découverte de notre patrimoine. Chacun présente un thème différent : l'activité commerciale d'autrefois, les fêtes et pardons, l'église et son clocher, l'époque des toiles « Bretagne » et du tissage du lin, une présentation générale du saint Caradec au centre de la Bretagne, la mise au tombeau et le monument aux morts. Des emplacements sont proposés en séance.

- **Loyers :** révision des loyers et charges

Proposition :

- Augmentation des charges locatives de 1%

- Augmentation des loyers selon la référence nos baux, c'est-à-dire selon l'indice INSEE du 4ème trimestre 2019. Ces mesures prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2020.

Seul le pavillon N°4 ne subira pas de révision de loyer, les locataires devant quitter les lieux en novembre prochain, pour motif de mise en vente du pavillon par la commune.

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

- **Copieur Mairie :** renouvellement contrat

Le contrat de location du copieur avec Konica arrive à échéance. Konica propose de renouveler le contrat au tarif de 312.97 € par mois (tout inclus) au lieu de 354.41 €, soit une remise de 41.43 €/mois.

Le copieur proposé serait identique à celui en place actuellement avec une option supplémentaire : livret avec agrapage central, intéressant pour impression bulletins municipaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Mr Le Maire à signer le contrat.